



La permanence technique:

Le Service de l'Urbanisme propose, **le lundi après-midi, sur rendez-vous**, une permanence technique où vous pouvez poser toutes vos questions préalables au dépôt d'une nouvelle demande de permis d'urbanisme.

Cette permanence technique se déroule au guichet de l'Urbanisme.
Vous serez accueilli par un architecte – technicien du service de l'urbanisme.

Comment bien préparer ma venue à la permanence technique ?

Tout d'abord, faites la demande préalable, par téléphone ou par mail afin d'annoncer préalablement votre venue.

Au plus vos questions seront précises et documentées, au plus nos réponses pourront être détaillées.

N'oubliez donc pas d'emmener tous les documents nécessaires à une bonne compréhension de votre projet et notamment :

- les photos du bien et des alentours (notamment les photos des constructions voisines et celles de la façade avant et arrière)
- des plans éventuels du bien (ceux-ci sont disponibles dans nos archives si le bien a déjà fait l'objet d'un permis d'urbanisme. Une recherche préalable à votre venue est alors indispensable).
- une esquisse de votre projet, le cas échéant.

*Nous vous signalons que, lors de cette permanence technique, nous ne pouvons effectuer qu'une analyse brève et sommaire de votre projet sur base des documents que vous nous apporterez.
Nous vérifierons dès lors ensemble s'il n'y a pas de conflit majeur entre votre demande et les règlements applicables (notamment PRAS, PPAS et lotissement).*

L'analyse fine de votre projet (et notamment du respect du RRU) ne pourra se faire que lors du dépôt de dossier complet.

Bien sûr votre architecte connaît parfaitement ce règlement et il lui revient de réaliser un projet conforme ou bien de solliciter et de justifier les dérogations pour des raisons urbanistiques.

Nous insistons particulièrement sur la réalisation d'un **dossier complet**.

Trop souvent les formulaires sont mal remplis, les plans pas à l'échelle, les profils des voisins pas dessinés, les photos prises volets fermé,...

Ceci implique un travail supplémentaire pour tout le monde et bien sûr une perte de temps non négligeable pour l'avancement de votre dossier.

Service de l'urbanisme

> téléphone

du lundi au vendredi de 13.30 à 16.30

Tel: 02/412.37.34

Fax: 02/412.36.83

> mail

- **urbanisme@molenbeek.irisnet.be** : Permis d'urbanisme, permis de lotir, certificats, autorisations occupation domaine public, renseignements urbanistiques, planification demande de rendez-vous permanence technique,...

> guichet

du mardi au vendredi de 8h00 à 11h45

rue du Comte de Flandre, 20 à 1080 Bruxelles – au rez-de-chaussée (à gauche dans l'entrée cochère)